



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du nord

Question écrite n° 113700

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur la présence de l'État aux cérémonies commémoratives, le 19 mars 2012, du 50e anniversaire du 19 mars 1962. La date officielle de la journée d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie a été arbitrairement fixée, par décret, au 5 décembre, date qui ne correspond à aucune référence historique. C'est pourquoi chaque année, les anciens combattants d'Algérie et d'Afrique du Nord sont très nombreux à se rassembler le 19 mars, date du cessez-le-feu en Algérie. Cependant, la commémoration du 19 mars, si elle rassemble bien davantage que le 5 décembre et notamment de nombreux élus de la République, n'est toujours pas reconnue officiellement par l'État. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir indiquer d'une part si, à l'occasion du 50e anniversaire du cessez-le-feu, le Gouvernement va enfin reconnaître le 19 mars comme date officielle de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, et d'autre part si, à tout le moins, une circulaire invitera les représentants de l'État dans les départements à participer à ces commémorations.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113700

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7509

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)